

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 2025-101

À TOUS LES CONTRIBUABLES,

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Martinville,

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 10 février 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Martinville a adopté le règlement numéro 2025-101 modifiant le règlement 2016-110 intitulé règlement sur les permis et certificats, concernant les dispositions d'applications du fonctionnaire ou employé et la tarification des permis et certificats.

QUE l'original dudit règlement est conservé dans les archives municipales, au bureau municipal situé au 233, rue Principale Est, à Martinville, où il peut être consulté durant les heures d'affaires ;

DONNÉ À MARTINVILLE, ce trentième (30^e) jour du mois d'avril 2025.


Julie Létourneau, greffière-trésorière